

Jacques Auxiette et Jean-Claude Antonini signent le Contrat Territorial Unique Angers Loire Métropole

(Dossier de presse

- Communiqué de presse (p.2-3)
- Les visites de sites liées au CTU (p. 4)
- Politique régionale en faveur des territoires : la Région a engagé la 2ème génération des CTU (p. 5)

Annexes

- Tableau financier du CTU (p.7)
- La carte de l'agglomération angevine (p.8)



Aménagement du territoire : Jacques Auxiette et Jean-Claude Antonini signent le Contrat Territorial Unique d'Angers Loire Métropole

Jacques Auxiette, Président du Conseil Régional des Pays de la Loire et Jean-Claude Antonini Président de Angers Loire Métropole et Maire d'Angers, signent aujourd'hui 3 avril le 2^{ème} Contrat Territorial Unique de ce territoire représentant une aide régionale totale de 12 055 000 €.

Ce nouveau contrat répond à une préoccupation commune des collectivités : le développement durable et l'attractivité du territoire.

Contrat Territorial Unique : 2^{ème} génération

Aujourd'hui, la Région s'engage, sur la base d'une évaluation réalisée avec tous les acteurs concernés, sur la seconde génération du Contrat Territorial Unique. Un contrat qui a permis aux territoires d'exprimer leurs projets et leurs attentes en simplifiant les modalités d'aides de la Région.

Depuis décembre 2004, 49 territoires (99% de la population ligérienne) ont contractualisé avec la Région et 79 contrats ont été finalisés. Avec les politiques spécifiques sur le logement et sur les transports collectifs en site propre, la Région mobilise ainsi une enveloppe globale de plus de 250 M€ sur 3 ans, qui a permis de soutenir près de 2 000 actions sur les territoires, représentant, par l'effet de levier des aides régionales, près d'1,5 milliard d'euros d'investissements.

La moyenne des financements régionaux est de 59 € par habitant avec une répartition équitable sur le territoire régional.

Contrat Territorial Unique Angers Loire Métropole : pour un développement harmonieux et équilibré du territoire

L'agglomération Angers Loire Métropole, constituée de 31 communes, s'étend sur 51 000 hectares et regroupe 270 000 habitants. Créée en 2001, la Communauté d'Agglomération d'Angers Loire Métropole s'est inscrite dans le prolongement d'une pratique intercommunale ancienne.

L'Agglomération a bénéficié d'un premier Contrat Territorial Unique, signé en 2005 pour une dotation régionale de 12 055 000 €.

Angers Loire Métropole a présenté à la Région le programme d'actions de son 2^{ème} Contrat Territorial Unique (CTU), élaboré avec le Conseil de Développement. Approuvé par la Commission permanente du Conseil régional du 15 décembre 2008, c'est l'un des premiers CTU de deuxième génération.

En adéquation avec la politique de développement durable des territoires de la Région, ce programme compte 24 opérations autour de 3 axes : l'environnement et l'énergie, les solidarités, et le développement économique et l'emploi.

Sur un montant global de 41 846 119 €, Angers Loire Métropole bénéficie d'une participation de la Région à hauteur de 12 055 000 € (soit 28,81 %) afin de soutenir la réalisation des 24 opérations. Au total, sur la période 2005-2011, Angers Loire Métropole aura reçu, au travers de la seule politique des CTU, une aide régionale de 24,11 M€.

- L'environnement et l'énergie (plus de 45 % de la dotation régionale).

Ce thème regroupe quatre actions et constitue une priorité pour l'agglomération. Deux projets structurants, tels que le « Biopôle – construction d'unité de tri biologique » et la restructuration de la station de dépollution de la Baumette, concentrent à eux seuls 5 069 952 € soit 42 % de la dotation totale du contrat. Les deux autres actions sont de dimension communale.

- **Les solidarités** (près de 40 % de la dotation régionale).

Ce thème, regroupant 15 actions, s'articule autour de projets dans le domaine du sport (équipements sportifs à Feneu, restructuration et extension d'une piscine à Saint Barthélémy d'Anjou, restructuration du complexe polyvalent à Saint Léger des Bois, construction d'un campus de Loisir à Saint Sylvain d'Anjou, complexe sportif à Trélazé...), mais également diverses actions concernant le milieu associatif et les services à la population (maisons des associations aux Ponts-de-Cé et à Soucelles, espace associatif à Saint Jean de Linières).

- **L'emploi et le développement économique** (plus de 14 % de la dotation régionale)

Deux actions concernent des projets classiques d'aménagement de zones d'activités. Une action est dédiée au domaine touristique avec l'aménagement de sites à Béhuard. Il faut également souligner la restructuration du Parc des Expositions à Angers, action structurante pour le territoire

Au titre de la démocratie participative une dotation de 55 000 € est allouée par le Conseil régional au Conseil de Développement.

La station d'épuration de la Baumette à Angers

La station d'épuration située promenade de la Baumette à Angers, en bord de Maine, traite les eaux usées de onze communes de l'agglomération. Le projet inscrit au CTU consiste à adapter le système d'assainissement de la Baumette aux besoins futurs avec pour objectifs :

- améliorer la qualité des rejets,
- sécuriser et adapter les filières boues,
- réaliser un traitement des sables,
- améliorer l'intégration environnementale,
- augmenter la capacité,
- reconstruire le bâtiment d'exploitation et de supervision.

Une rénovation complète des deux files de traitement d'eau et de la totalité de la file de traitement des boues est prévue.

La Région finance les travaux d'équipement des files de traitement des eaux de la station d'épuration de la Baumette pour un montant de 2 069 952 € au titre du CTU.

La Salle de conférences et d'animations du Pôle Culturel de Bouchemaine.

La création d'un nouveau pôle culturel sur la commune de Bouchemaine répond aux attentes de la population locale d'une commune périurbaine. Elle va permettre la mise en œuvre d'un nouveau projet culturel et d'animations par la juxtaposition de l'école de musique, des salles d'expositions et de pratiques artistiques et activités complémentaires nouvelles : médiathèque, hall d'exposition, salle d'animations et de conférences.

Il s'agit d'une opération structurante de renouvellement urbain, par la construction sur un espace contraint dans sa configuration, d'un équipement harmonieusement intégré dans son environnement, respectueux des principes de la HQE et architecturalement équilibré. La Salle de conférences et d'animations construite comprendra trois espaces distincts en fonction des usages du lieu :

- un espace de gradins fixes (100 places),
- un espace modulable (60 places),
- un espace scénique (30 m²).

Elle accueillera des expositions, des concerts, des animations socio-culturelles, des conférences.

La construction de la salle d'animations de Bouchemaine est financée par la Région à hauteur de 231 250 € dans le cadre du CTU.

Visite hors CTU

Héliotrope – Angers.

Héliotrope est une jeune société issue de l'incubateur angevin et installée dans les locaux du technopôle d'Angers. Lauréate du concours national de création d'entreprises de technologies innovantes, elle est spécialisée dans la conception et la commercialisation de murs végétalisés (brevetés).

Cette entreprise a bénéficié d'une **Prime Régionale à la Création d'Entreprise industrielle de 35 000 €** pour la création de sept emplois sur la période 2007-2010, attribuée par la Commission Permanente de juillet 2008.

Elle a également bénéficié d'une **subvention de 100 601 €, dans le cadre de l'Appel à projet régional Design**, pour soutenir son projet de Recherche et Développement « Eklips », qui allie un concept de mur végétal à une utilisation plus intuitive et sensible de la modularité de l'espace de réunion, avec un design singulier de sa cloison mobile.



Politique régionale en faveur des territoires : La Région a engagé en 2008 la 2ème génération des CTU

Pari tenu pour la Région et pour les territoires qui ont présenté de très nombreux projets autour des **3 axes prioritaires** fixés par la Région:

- **solidarités humaines et territoriales** (équipements culturels et sportifs pour 54%, services à la population et logement)
- **économie et emploi**
- **environnement et énergie**

Depuis décembre 2004, **49 territoires (99% des ligériens)** ont contractualisé avec la Région et **79 contrats ont été finalisés**. Avec les politiques spécifiques sur le logement et sur les transports collectifs en site propre, la Région mobilise ainsi une **enveloppe globale de 250 M€ sur 3 ans**, qui a permis de soutenir **près de 2 000 actions sur les territoires**, représentant, par l'effet de levier des aides régionales, **près d'1,5 milliard d'euros d'investissements**.

La moyenne des financements régionaux est de 59 € par habitant avec une répartition équitable sur le territoire régional.

Aujourd'hui, la Région s'engage, sur la base d'une évaluation réalisée avec tous les acteurs concernés, vers la seconde génération de CTU. Les évolutions envisagées doivent permettre :

① **une meilleure lisibilité des priorités régionales**, dans un plus grand souci de coordination des politiques d'aménagement des territoires :

- renforcement du caractère structurant des équipements publics accompagnés par la Région (60% des équipements doivent être de rayonnement intercommunal)
- soutien renforcé aux territoires qui ont des forts enjeux en matière d'aménagement du territoire (gestion de la proximité avec les grandes agglomérations, cohésion sociale, développement du logement social ...).

② **la promotion du développement durable**, par un soutien renforcé en cas de prise en compte des enjeux de maîtrise de l'énergie et de lutte contre le réchauffement climatique, en application des orientations du SRADDT : proposition de grilles d'objectifs à atteindre en matière de critères HQE, de consommation énergétique et d'approche environnementale.

③ **une meilleure implication de la société civile** en soutenant de manière très directe les conseils de développement, par l'obligation de l'inscription dans chaque CTU d'une ligne budgétaire consacrée à l'animation du CDD du territoire. Ceux-ci doivent en effet prendre toute leur place, être soucieux de l'intérêt collectif, et capables d'accompagner la nécessaire dimension intercommunale à travers la réalisation de projets.



Annexes

Annexe 1 : Les projets du CTU
Tableau financier du CTU Angers Loire Métropole

Champs d'intervention du Contrat	N° action	Intitulé des actions	Maître d'ouvrage	Montant global estimatif HT	Plan de financement prévisionnel			Date de rétroactivité	Gestion déléguée (Oui/Non)	Dimension intercommunale oui/non	
					Contribution du Maître d'Ouvrage	Région					
						CTU	%				autres crédits régionaux
1. Economie et emploi	1	Parc des Expositions - Restructuration	VILLE D'ANGERS	3 333 333,00 €	833 334,50 €	1 000 000,00 €	30%		01/01/2008	non	oui
	6	Béhuard - Mise en tourisme - Aménagement des sites	BEHUARD	456 000,00 €	205 200,00 €	114 000,00 €	25%	136 800,00 €	01/01/2008	non	oui
	16	Zone d'activités La Vilnière - Aménagement	ST LAMBERT LA POTHERIE/ BEAUCOUZE	1 759 000,00 €	1 231 300,00 €	527 700,00 €	30%		01/01/2008	non	oui
	21	Zone d'activités - Extension	Syndicat Mixte FLORILOIRE	250 000,00 €	175 000,00 €	75 000,00 €	30%		01/01/2008	non	oui
Sous-total 1.				5 798 333,00 €	2 444 834,50 €	1 716 700,00 €		136 800,00 €			
2. Environnement, énergie et transports	2	Biopole - Construction d'une unité de tri biologique	ALM	10 000 000,00 €	7 000 000,00 €	3 000 000,00 €	30%		01/01/2008	oui	oui
	3	Station de dépollution de la Baumette - Restructuration	ALM	6 899 840,00 €	4 432 457,23 €	2 069 952,00 €	30%		01/01/2008	oui	oui
	5	Parc G. Brassens - Extension et aménagement	AVRILLE	1 400 000,00 €	1 050 000,00 €	350 000,00 €	25%		01/01/2008	non	oui
	9	Travaux de raccordement des réseaux secondaires au réseau de chaleur bois	ECOUFLANT	174 105,00 €	139 284,00 €	34 821,00 €	20%		01/01/2008	non	non
	24	Moulin de Froment - Travaux et promotion des énergies renouvelables	VILLEVEQUE	312 000,00 €	249 600,00 €	62 400,00 €	20%		01/01/2008	non	non
Sous-total 2.				18 785 945,00 €	12 871 341,23 €	5 517 173,00 €		0,00 €			

Champs d'intervention du Contrat	N° action	Intitulé des actions	Maitre d'ouvrage	Montant global estimatif HT	Plan de financement prévisionnel				Date de rétroactivité	Gestion déléguée (Oui/Non)	Dimension intercommunale oui/non		
					Contribution du Maitre d'Ouvrage	Région							
						CTU	%	autres crédits régionaux					
3.Solidarités humaines et territoriales	Culture	7	Salle de conférences et d'animations du pôle culturel	BOUCHEMAINE	925 000,00 €	693 750,00 €	231 250,00 €	25%		01/01/08	non	oui	
		11	Centre Culturel J. Prévert - Restructuration - Extension	MONTREUIL-JUIGNE	1 000 000,00 €	750 000,00 €	250 000,00 €	25%		01/01/08	non	oui	
		12	Ecole de musique/danse - Réhabilitation	MURS-ERIGNE	1 400 000,00 €	1 050 000,00 €	350 000,00 €	25%		01/01/08	non	oui	
	Sport	10	Equipements sportifs - Réhabilitation	FENEU	460 000,00 €	345 000,00 €	115 000,00 €	25%		01/01/2008	non	oui	
		14	Piscine - Restructuration - Extension	ST BARTHELEMY D'ANJOU	2 666 666,00 €	1 866 666,00 €	800 000,00 €	30%		01/01/2008	non	oui	
		17	Complexe polyvalent "La Coudre" - Restructuration	ST LEGER DES BOIS	617 000,00 €	431 900,00 €	185 100,00 €	30%		01/01/2008	non	oui	
		18	Campus de loisirs - Construction	ST SYLVAIN D'ANJOU	2 666 666,00 €	1 341 666,00 €	800 000,00 €	30%		01/01/2008	non	oui	
		20	Equipement sportif/culturel - Construction	SIVM LONGUENEE	2 666 666,00 €	1 866 666,00 €	800 000,00 €	30%		01/01/2008	non	oui	
		22	Equipement sportif - Construction	SYPIIS	2 666 666,00 €	1 866 666,00 €	800 000,00 €	30%		01/01/2008	non	oui	
		23	Complexe sportif B. Bioteau - Extension et réaménagement	TRELAZE	750 000,00 €	600 000,00 €	150 000,00 €	20%		01/01/2008	non	non	
	Autres	8	Equipement petite-enfance - Création	BRIOLLAY	92 310,00 €	69 233,00 €	23 077,00 €	25%		01/01/2008	non	oui	
		13	Maison des Associations - Création	PONTS-DE-CE	481 000,00 €	384 800,00 €	96 200,00 €	20%		01/01/2008	non	non	
		15	Espace associatif - Création	ST JEAN DE LINIERES	450 000,00 €	337 500,00 €	112 500,00 €	25%		01/01/2008	non	oui	
		19	Maison des Associations - Création	SOUCELLES	212 000,00 €	159 000,00 €	53 000,00 €	25%		01/01/2008	non	oui	
	Sous-total 3.					17 053 974,00 €	11 762 847,00 €	4 766 127,00 €		0,00 €		non	
	4.Ingénierie	4	Conseil de Développement - Fonctionnement - Ingénierie - Etudes - Conseils	ALM	207 867,00 €	152 867,00 €	55 000,00 €	26%		01/01/2008	non	oui	
Sous-total 4.					207 867,00 €	152 867,00 €	55 000,00 €		0,00 €				
Total Contrat					41 846 119,00 €	27 231 889,73 €	12 055 000,00 €		136 800,00 €				

CONTRAT REGIONAL D'AGGLOMERATION

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANGERS LOIRE METROPOLE (49)



INFORMATIONS SUR LE TERRITOIRE

Carte d'identité :

Structure : Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole
Président : Jean-Claude ANTONINI

Territoire :

31 communes
261 146 habitants en 1999
Superficie : 509,75 km²
Densité : 512,30 hab/km²